MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Creuse

Commune : Malleret-Boussac

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise et croix de parvis

Monument(s)

Appellation : Eglise et croix de parvis

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 07/01/1992

Étendue de la protection : Eglise et croix de parvis (cad. A 559 et domaine public)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.